

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2023

N° 2023-014

L'an deux mil VINGT TROIS, le DIX SEPT du mois de MARS, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTHIER-DARCET, Conseillère Municipale.

Date de Convocation :

11/03/2023

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Philippe BOSQUET, Jean-François DEROIDE, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET

Date d’Affichage :

11/03/2023

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Absents excusés : Messieurs Philippe HERITIER, David PETITON

Pouvoirs :

- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

- Monsieur David PETITON à Monsieur Christophe TIRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif Commune 2022 présenté par Madame GAUTHIER-DARCET, laisse apparaître les résultats suivants :

Section Fonctionnement

Recettes : 495 083.93 €

Dépenses : 385 142.44 €

Excédent : 109 941.49 €

Section Investissement

Recettes : 310 136.06 €

Dépenses : 410 867.11 €

Déficit : - 100 731.05 €

Excédent global de Clôture :

Excédent de Fonctionnement	+	Déficit d’Investissement	
109 941.49 €	+	- 100 731.05 €	= 9 210.44 €

Résultats cumulés à reprendre au Budget Primitif 2023 sont donc les suivants :

Section Fonctionnement

Excédent Antérieur + Excédent Exercice - Part affectée à l’investissement

246 041.79 € + 109 941.49 € - 120 000 € = 235 983.28 €

Section Investissement

Excédent Antérieur	+	Déficit Exercice	=	
87 677.89 €	+	- 100 731.05 €	=	- 13 053.16 €

Résultat de Clôture

Excédent Fonctionnement	+	Déficit Investissement	=	
235 983.28 €	+	- 13 053.16 €	=	222 930.12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Monsieur de CONIHOUT, Maire, ne prenant pas part au vote :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT

Véronique DEPREUX,
1er adjointe

